

**Collectif de l'UAG – pôle Martinique  
pour la Défense de l'Université et de la Recherche**

**MOTION**

Nous enseignants, chercheurs, personnels BIATOSS et étudiants, réunis le 6 février en Assemblée générale,

Considérant :

- la mission de formation et de recherche, vectrice essentielle de développement, qui incombe à l'Université,
- le principe fondamental d'indépendance de la recherche,
- la nécessité de prendre en compte les « caractéristiques et contraintes particulières » de l'Université des Antilles et de la Guyane,
- que les mouvements sociaux (nationaux et locaux) résultent d'une orientation politique désastreuse.

Dénonçons avec vigueur :

- les projets de réforme résultant de la loi LRU imposés par le gouvernement; projets précipités qui risquent de nuire fortement à la recherche et à la qualité des enseignements dispensés dans les universités,
- le projet de décret relatif au statut des enseignants-chercheurs,
- la « réforme » de la formation et des concours de recrutement des enseignants des premier et second degrés,
- le projet de contrat doctoral,
- la transformation des organismes de recherche en agences de moyens,
- la suppression des postes dans les universités et les organismes de recherche.

Exigeons sans délai :

- le retrait des projets de réforme en cours précités,
- une véritable réflexion et négociation avec la communauté universitaire et le monde de la recherche concernant de nouveaux textes législatifs et réglementaires garantissant démocratie, collégialité, indépendance et liberté,
- la mise en oeuvre de dispositifs particuliers de nature à éviter des disparités entre les « grandes » et « petites » universités,
- la restitution des postes supprimés et la résorption de la précarité chez les différentes catégories des personnels de l'Université et de la Recherche.

Décidons :

- de manifester notre opposition par :

1. un appel au refus des visio-conférences et déplacements en Guadeloupe dans le cadre des évaluations par l'AERES,
2. la non-remontée des maquettes des « masters enseignement » au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
3. la grève administrative (notes, PV, commissions, conseils),
4. une manifestation de protestation ce mardi 10 février.

- de rattraper, dans la limite du possible, les cours et les Travaux Dirigés qui ne pourront avoir eu lieu du fait de la grève

- de sensibiliser la population notamment par l'intermédiaire des médias.